

AVIS DE CONVOCATION

DESTINATAIRES : Tous les participants actifs et inactifs du régime de retraite de la section locale 1657 – I.L.A. Checkers et leurs conjoints

EXPÉDITEUR : Conseil des fiduciaires du régime de retraite

Objet : Modifications au régime de retraite en raison de la conjoncture économique

Comme vous le savez, les marchés financiers mondiaux ont traversé des temps très difficiles au cours de la dernière année. La crise financière touche non seulement la sécurité d'emploi, les prix à la consommation et le fonctionnement de nos institutions, mais elle a aussi une incidence sur la stabilité financière des régimes de retraite.

Par le passé, les rendements positifs nous ont permis de maintenir le régime de retraite en bonne santé financière. Toutefois, la chute des marchés financiers au cours de la dernière année a entraîné une réduction importante des actifs de plusieurs régimes de retraite dont le nôtre. En 2008, notre régime a enregistré un rendement décevant de -13,2 % et l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2008 indique un ratio de solvabilité de 86,4 %. Cela signifie que les actifs du régime de retraite n'auraient pas été suffisants pour payer la totalité des prestations des participants actifs et des retraités si le régime avait pris fin à cette date.

Après une analyse approfondie du régime, le Conseil des fiduciaires prend des mesures pour modifier le régime afin d'assurer la sécurité des prestations de tous les participants et de répondre aux exigences minimales de capitalisation du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF). Le BSIF est l'organisme qui réglemente les régimes de retraite.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, les modifications suivantes seront apportées au régime :

Retraités : les rentes en cours de versement au 1^{er} juin 2009 seront réduites de 5 % à compter du 1^{er} octobre 2009. Toutefois, il n'y aura pas de réduction dans le cas des rentes de moins de 1 000 \$ par mois et il y aura une réduction partielle seulement pour les rentes s'élevant entre 1 000 \$ et 2 000 \$.

Autres participants : les prestations de retraite accumulées au 31 décembre 2008 seront réduites comme suit :

Date de retraite, de cessation d'emploi ou de décès d'un participant actif	Pourcentage de réduction
2009*	5 %
2010	4 %
2011	3 %
2012	2 %
2013	1 %
2014 et par la suite	0 %

* Pour les participants qui prennent leur retraite avant le 1^{er} octobre 2009, la réduction s'appliquera seulement à partir de cette date.

De plus, les cotisations horaires de l'employeur continueront d'être utilisées pour combler le déficit restant sur une période maximale de 10 ans.

Nous examinerons également notre politique de placement actuelle pour nous assurer qu'elle continue de refléter un degré de risque approprié.

Ces modifications sont nécessaires pour assurer la viabilité financière du régime. Le Conseil des fiduciaires, qui est responsable de s'assurer que les prestations puissent être versées n'a pas pris cette décision à la légère et croit qu'il s'agit de la solution qui causera le moins de perturbations, compte tenu des perspectives économiques.

Prochaines étapes

Comme les changements proposés nécessitent la modification du régime, nous tiendrons une rencontre le 27 septembre 2009 à 10 h à l'hôtel Wyndham Dorval (anciennement le Hilton), au 12505, chemin de la Côte-de-Liesse, Dorval (Québec) Canada H9P 1B7 (tél. : 514 631-2411), avec tous les participants pour expliquer la situation en détail. Au cours de cette réunion, nous expliquerons le processus et les prochaines étapes.

Nous vous encourageons fortement à assister à cette réunion et à poser des questions. De plus, si vous avez des questions avant ou après la réunion, nous vous invitons à les soumettre par écrit au Conseil des fiduciaires à l'adresse suivante :

Régime de retraite de la section locale 1657 – I.L.A. Checkers
2100, avenue Pierre-Dupuy
Aile 2, Bureau 1040
Cité du Havre
Montréal (Québec) H3C 3R5

Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos demandes dans les plus brefs délais et demeurons engagés à agir dans l'intérêt de tous les participants. Des renseignements additionnels vous seront envoyés.

Conformément à la loi sur les régimes de retraite, vous avez le droit de communiquer vos commentaires au surintendant au BSIF situé au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2. Vous devrez indiquer le numéro d'enregistrement du régime auprès du BSIF : 55638.